



PROCESSUS DE LUTTES - OCTOBRE 2022



NOTE AUX SYNDICATS SUITE AU CNF DU 30 SEPTEMBRE 2022

Suite à la CEF des 27 et 28 septembre et au CNF du 30 septembre 2022, le constat est encore fait que la situation de nos établissements va en s'aggravant. **Les droits de la population et des salarié.e.s sont en reculs constants, sans que le gouvernement modifie sa politique.**

Au contraire, il propose un PLF et un PLFSS 2023 qui vont aggraver la situation, sous l'impulsion d'un président ayant décidé « seul » de lancer un Conseil National de la Refondation, avec un accent particulier sur la santé et l'éducation. C'est une insulte au Conseil National de la Résistance. Sont conviés les différents acteurs de la société civile organisés parmi lesquels les organisations syndicales. Avec cette démarche, Macron et le gouvernement tentent de mettre sous pression l'intervention des parlementaires, de brouiller les calendriers, pour rendre difficile la mobilisation des salarié.e.s en **rendant illisible les conséquences de sa « refondation »**.

En effet, c'est bien un projet de fond que Macron veut imposer : casser les garanties collectives encadrant le travail pour détruire le système de protection sociale dans son ensemble, et développer un système assurantiel privatisé et individualisé.

A cela, Il nous faut opposer notre projet de société basé sur une plus juste répartition des richesses et la recherche du bien-être pour toutes et tous. L'organisation et le financement du système de Santé est l'un des piliers de ce projet que nous avons la prétention de porter.

Avant la crise COVID, nous estimions à 69 milliards le budget nécessaire pour répondre aux revendications de formations et d'embauches, de revalorisation des salaires et des pensions, des financements supplémentaires pour nos établissements endettés afin de répondre aux besoins etc..

➔ **La CGT demande l'ouverture d'un débat public et de négociation, sur la base de nos « 4 exigences et 12 propositions » pour le développement d'un grand service public de santé et d'action sociale financé à 100% par la sécurité sociale.**



Le projet de loi du plan de financement de la Sécurité sociale

Pour la CGT, la nécessité d'abroger l'ONDAM et le PLFSS afin de sortir la sécurité sociale de la tutelle du gouvernement opéré en 1996 par les ordonnances Juppé est une évidence.

Pour autant, face à ce PLFSS présenté au conseil des ministres le 26 septembre et à la confiscation du débat, **nous avons le devoir** d'informer, d'alerter sur les conséquences prévisibles, de faire savoir qu'il existe des résistances et des propositions.

Ce projet de loi, tel qu'il est actuellement, va aggraver la situation des personnels et des usagers dans l'ensemble du champ sanitaire, social et médico-social sur l'ensemble du territoire. L'affaiblissement du service public programmé par ce gouvernement accentue tous les indicateurs qui démontrent que le danger pour la population et les salarié.e.s est grandissant.

Ainsi, la réforme en profondeur voulue par Macron **consiste** en sa volonté d'accélérer le développement des investisseurs lucratifs dans nos activités qui représentent à leurs yeux un



PROCESSUS DE LUTTES - OCTOBRE 2022

marché juteux. Ce développement ne sera pas synonyme d'amélioration des conditions de travail des salarié.e.s du secteur privé, ni d'amélioration des prises en charge de la population. Au contraire, **il va permettre à ces investisseurs de continuer à augmenter leurs profits à partir de fonds publics**, de continuer à baisser encore et toujours davantage le coût du travail et augmenter le « reste à charge » pour les usagers.

Les objectifs du gouvernement : répondre à tous les enjeux de santé quotidiens des Français :

- Renforcer le virage préventif
- Améliorer l'accès à la Santé
- Mieux financer les modes d'accueil du jeune enfant
- Construire la société du bien vieillir chez soi
- Lutter contre la fraude fiscale.

Le taux d'évolution prévu est de 4,1% alors que nous connaissons une inflation de 5,9% avec une prévision pour 2023 à 4,3%. Même la Fédération Hospitalière de France alerte sur la nécessité d'une augmentation d'au moins 1,5 à 2% de l'inflation pour maintenir l'existant. Chacun comprendra aisément que c'est largement insuffisant et que nous allons subir à nouveau des contraintes et des économies. Les affichages d'augmentation du budget de la Sécurité Sociale de la part du gouvernement ne sont que de la communication, dans les faits il sera impossible de répondre aux besoins en constante progression .

Deux types de mesures :

► Les premières, ce sont les mesurette constituant la partie émergée de l'iceberg et qui seront mises en avant dans la campagne de propagande pour expliquer que le PLFSS va améliorer la situation : Dans ces mesures, on peut citer par exemple :

- La fin du remboursement des arrêts maladie délivrés par téléconsultation : alors qu'aujourd'hui nombre de salarié.e.s sont sans médecin traitant, et même lorsqu'ils en ont un, ne peuvent obtenir de rendez-vous rapides. Et ce ne sont pas les consultations de prévention 4 fois dans la vie qui viendront résoudre cela !...
- Les études de médecine allongées (une année de plus pour les internes)
- La fin de l'intérim pour les jeunes soignant.e.s
- La gratuité de la contraception d'urgence pour toutes les femmes
- La capacité de prescription vaccinale donnée aux pharmaciens et infirmiers,

Hormis la gratuité de la contraception qui constitue une avancée, faut t'il aussi que les femmes puissent accéder à une consultation gynécologique rapidement et avoir accès à l'IVG dans de bonnes conditions.

Il y aurait beaucoup à dire sur les autres mesures. Ce sont des mesures pour brouiller les pistes ou pour noyer le poisson.

► Puis il y a la partie immergée de l'iceberg, la plus importante, la question de fond. Quand la santé et l'action sociale deviendront-elles une priorité en termes de financement ? Quand verrons-nous la fin de la marchandisation de ces secteurs ? En tout cas le gouvernement n'y répond pas et tente de se dédouaner en expliquant que les économies ne seront pas sur l'hôpital public, mais uniquement sur les médicaments.

Une mesure en lien aussi avec le plan urgence et qui peut paraître bonne pour le grand public, c'est le remboursement complet des frais relatifs aux transports urgents pré-hospitaliers. Cette mesure est aussi destinée aux hôpitaux privés et contribue à l'intégration du privé dans la réponse à l'urgence. Par ailleurs, cela sera compensé par l'augmentation du ticket modérateur pour les transports programmés (ex : les rendez-vous pour les chimios). Donc, soit un reste à charge plus important, soit une augmentation de la mutuelle pour couvrir cette augmentation, soit débrouillez-vous !

Autre mesure : le coût des indemnités journalières du congé post natal transféré à la CNAF, au prétexte que c'est déjà le cas pour le congé paternité ! Cette disposition nie le fait que les femmes et les hommes ne sont pas totalement dans la même situation. Quid de l'articulation avec le congé pathologique post natal ?

Dans le PLFSS, il y a la branche « vieillesse » qui contient le budget des retraites. Le gouvernement, comme l'a fait Tourraine en 2014, envisage d'ajouter un amendement dans la loi qui permettrait d'allonger la durée de cotisation et donc de retarder l'âge légal de départ à la retraite..

PLF et PLFSS 2023 : un calendrier contraint

L'ouverture de la session ordinaire au Parlement est le 3 octobre. Le projet de loi est déposé au bureau de l'Assemblée Nationale. Le 10 octobre, début des discussions sur le texte, le Parlement a alors 70 jours pour statuer sur le projet. La 1^{ère} lecture doit durer au maximum 40 jours. La 1^{ère} lecture au Sénat est de 20 jours et 10 jours sont accordés à la navette parlementaire durant laquelle les articles modifiés sont examinés

Nos revendications : des ambitions pour relever des enjeux qui sont posés

La fédération CGT Santé et Action Sociale porte un projet cohérent pour que notre système de santé et d'action sociale retrouve une dynamique positive. Nos principales revendications pour qu'on puisse répondre aux besoins de la population sont :

- Augmenter significativement les moyens, bien au-dessus du niveau d'inflation, pour répondre aux besoins des usagers et des salarié.e.s.
- Maintenir les services d'urgences ouverts 24h/24, 365 jours/365 et sans filtrage
Pouvoir maintenir l'existant, rouvrir les lits qui ont été fermés et ouvrir les structures dont nous avons besoin, notamment des centres de santé pluridisciplinaires publics.
- Engager un plan massif pluri annuel de formation et d'embauches dans le secteur sanitaire, social et médico social.
 - Favoriser l'engagement des jeunes et des moins jeunes dans les formations sanitaires et sociales :
 - Fin de Parcoursup : on observe des taux d'abandon dans les IFSI de 30% dans tel département, 40% dans tel autre... ;
 - Généralisation des contrats d'études : avec un salaire pendant la durée totale des études et une projection de recrutement sur plusieurs années ;
 - Développement des financements pour la prise en charge de formation en promotion professionnelle interne sans perte de salaire.
- Améliorer l'attractivité de nos établissements et professions en reconnaissant réellement l'engagement au travail par une revalorisation des salaires, des carrières, la reconnaissance des qualifications et des pénibilités par un départ anticipé à la retraite, ainsi qu' une meilleure reconnaissance du travail de nuit et de week end.
- Améliorer les conditions de travail et l'articulation vie au travail/vie personnelle par la mise en œuvre des 32 heures sur 4 jours
- Développer un plan massif de titularisation des 250 000 contractuel.le.s de la Fonction Publique Hospitalière et des médecins PADHUE
- Réintégrer les personnels suspendus.

Le processus de lutte continue : informer, alerter, proposer des initiatives

La CEF et le CNF ont pu également échanger sur les appels des 22 et 29 septembre. Ces deux journées d'action ont été construites quasi exclusivement sous l'impulsion de la CGT.

Le 22 septembre est une journée à l'appel de notre fédération soutenue par la confédération qui a permis de montrer la capacité de la CGT à être audible, à être présente partout sur le territoire de façon coordonnée, à permettre l'expression et à être force de résistance à l'ordre établi et force de



PROCESSUS DE LUTTES - OCTOBRE 2022

propositions.

La réponse médiatique illustre l'intérêt du sujet de la Santé par l'opinion publique. Nous avons constaté une très bonne couverture médiatique. Nationalement, il faut noter le boycott des médias télévisuels dont certains n'ont pas hésité à vouloir donner une ampleur nationale au mouvement des signataires du Ségur du 27 septembre.

Les initiatives du 22 n'avaient pas l'ambition de rassembler des millions de personnes, même si la situation requiert un mouvement de masse. Nous sommes conscients des difficultés et freins à la mobilisation. Pour autant cette visibilité et cette détermination font écho au-delà des personnes présentes dans nos rassemblements. La présence et le soutien des camarades de l'interpro, des usagers, des élu.e.s dans les initiatives locales sont à noter. Il nous faut poursuivre.

Dans la Fonction Publique comme dans le secteur privé, l'enjeu des élections professionnelles doit être mis en lien avec la situation sociale et la nécessité de luttes sur des bases claires et ambitieuses. En effet, les relations sociales sont détériorées et les représentant.e.s syndicaux sont ostracisé.e.s. Il faut convaincre les collègues de travail de s'engager, de candidater sur les listes CGT, de voter et faire voter CGT afin de renforcer notre représentativité et leur permettre de devenir acteurs des victoires sociales à venir.

Le 29 septembre, journée interprofessionnelle à l'appel de l'intersyndicale CGT/FSU/SUD et organisations de jeunesse, a rassemblé près de 250 000 personnes sur le territoire national sur les questions de salaires et d'emploi. C'est plus que le 31 mars dernier.

Au quotidien, dans les EHPAD, les cliniques, localement, partout des grèves s'organisent, de nombreuses luttes et résistances se développent.

Dans le cadre du mouvement des urgences, les signalements au Procureur continuent, dénonçant des mises en danger. A. Laval, le Procureur, a décidé d'instruire.

La colère contre un système autoritaire est bien présente, les aspirations à mieux vivre aussi. Nous avons une forte capacité d'organisation et de mobilisation accompagnée d'axes revendicatifs forts répondant aux enjeux de société. Continuons à nous déployer, à proposer des espaces d'expression, d'échanges et de mobilisations.

Ce mois-ci sera ponctué par une « **marche contre la vie chère et l'inaction climatique** » le **16 octobre**.

Ainsi, prenant en compte les difficultés de mobilisation, la nécessité de marquer l'actualité et l'importance de proposer une démarche permettant l'expression des personnels et de nos revendications, il est proposé aux syndicats de coordonner des initiatives visibles et médiatiques, sur les places publiques, dans les établissements, sur les marchés, à construire là où c'est possible en lien avec les UL et les UD, les retraité.e.s.

Jeudi 06 octobre est déjà marqué par plusieurs appels, notamment celui de « *pas de BB à la consigne* » dans lequel la CGT est partie prenante. D'autres mouvements concernant nos professions sont en construction ce jour là : les soins critiques, les orthophonistes... Localement, des initiatives sont en construction. Devant la question fondamentale des retraites et face à une actualité qui bouge, l'initiative des retraité.e.s à l'occasion du conseil d'administration de l'AGIRC ARRCO prévu le 6 octobre est confédéralisée. Un rassemblement est prévu à 13h00 à Paris.

Ainsi il est proposé de s'organiser en fonction de nos réalités de terrain pour construire des initiatives partout sur le territoire **les jeudis du mois d'octobre**.

Pour animer cette dynamique pétition, tracts, adresse aux usagers seront rapidement mis à disposition des syndicats et USD. Ce matériel viendra en plus de l'adresse aux parlementaires et des signalements de mise en danger déjà disponibles sur le site.

En fonction de l'intersyndicale confédérale et des décisions d'appels interprofessionnels, nous adapterons notre stratégie notamment par la convocation d'un CNF en visio le 7 octobre, comme décidé le 30 septembre : si aucune date d'action interprofessionnelle n'est décidée au mois d'octobre, nous pourrions alors apprécier l'opportunité de faire du jeudi 27 octobre un appel à rassemblements sur la question de la sécurité sociale et des services